

Motion du Bureau National du 9 et 10 avril 2019

Le Bureau National, réuni à Paris les 9 et 10 avril 2019, **soutient** les actions menées par les sections locales FO confrontées à la création de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

Quelques chiffres :

- **12 services impactés par cette restructuration**
- **180 agents impactés par cette restructuration**
- **plus de 300 kilomètres d'infrastructures routières non concédées impactées par cette restructuration.**

Quelques conséquences de cette restructuration :

- les usagers des routes alsaciennes vont payer **deux fois** l'usage du réseau national transféré,
- les agents dans le périmètre de la CEA seront soumis à une modification de leur situation administrative

Le projet de loi portant création de la CEA prévoit le transfert à son bénéfice de l'ensemble du réseau routier national non concédé sur son territoire, actuellement géré par l'État.

Le Bureau National **affirme** que ce projet de transfert déroge aux fondements mêmes de la loi du 13 août 2004, et notamment en son article 18 qui stipule notamment que les voies d'intérêt national ou européen continuent à relever de l'État, garant de la cohérence du réseau routier.

Le Bureau National **réaffirme** son opposition à tout transfert !

Afin d'assurer l'unité et la continuité de traitement d'itinéraires routiers à caractère trans-européen, le bureau national du SNP2E **exige** que les services de l'État continuent d'assurer l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des infrastructures routières.

Fait à Paris, le 10 avril 2019